

objet:annonce:LPR 228602800

ENQ PUB DEMANDE AUGMENTATION ACTIVITE
TRAITEMENT TERRES EXCAVEES
MONTALIEU-VERCIEU et BOUVESSE-QUIRIEU

Porcieu le 15/12/2020

OBSERVATIONS et QUESTIONS :

L'appellation « terres excavées » concerne des terres de nature et de provenance fort disparates.
-Une étude est-elle faite sur les composants exacts de ces terres et donc sur la composition des émanations,poussières ...qui résulteront de leur transport et de leur transformation ?

Certaines sont classées inertes d'autres non.
-Sur quelle étude s'appuie ce classement ?

L'augmentation des quantités de « terres excavées » utilisées entraînant une augmentation des rejets de SO₂ ,Vicat a demandé une autorisation provisoire de doubler ses rejets.
-Qu'en sera-t-il de l'obligation pour l'industriel de se soumettre à l'obligation de réduction de ces mêmes rejets à l'échéance du 01/01/2022 ?

L'augmentation du nombre de camions nécessaires au transports de ces terres,quantifié à 27 camions par jour,est qualifié de « sans impact » sur le trafic routier.
-Ce nombre correspond-il au nombre de camions supplémentaires à terme,lorsque les 360000tonnes auront été atteints ?
-27 camions sont comparés à 4000 véhicules par jour.
-Pourquoi ce pourcentage n'est il pas calculé par rapport au nombre de camions plutôt qu'au nombre de véhicules ?

La zone entourant Vicat est classée « zone altérée »(www.orhane.fr)alors qu' « en dehors de l'influence du site et des axes routiers,on est en « zone peu altérée »(avis formulé per l'ARS du 09/04/2020).
-L'aggravation d' une situation déjà altérée peut-elle raisonnablement être considérée comme« sans impact » ?

Concernant la pollution sonore,l'ARS précise dans ses observations que des mesures effectuées en 2015 dans des ZER(Zones d'Emergence Règlementées),signalait plusieurs dépassements,surtout la nuit.Elle précise que des actions ont été entreprises et que,de nouvelles mesures ont été effectuées en 2018.Ces mesures n'ayant pas été portées à sa connaissance,l'ARS écrit qu'il y a nessesité de rappeler à l'industriel le respect de la réglementation concernant la pollution sonore.
-Pourquoi plus de bruit la nuit ?

-L'utilisation de ces terres excavées entrainera-t- elle une augmentation de ces pollutions sonores,dont les dernières mesures connues n'étaient déjà pas conformes à la réglementation ?

En l'absence de réponse de nature à dissiper les craintes exprimées, j'exprime un avis défavorable à cette demande.